

**ISO**

*Annubi*

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**RECOMMANDATION ISO  
R 892**

**DIMENSIONS DE BOBINES DE PROJECTION  
POUR FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES 8 mm  
(AUTRES QUE CEUX DU TYPE S)**

---

1<sup>ère</sup> ÉDITION

Décembre 1968

**REPRODUCTION INTERDITE**

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 892, *Dimensions de bobines de projection pour films, cinématographiques, 8 mm (autres que ceux du type S)*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 36, *Cinématographie*, dont le Secrétariat est assuré par le American National Standards Institute (ANSI).

Les nombreux travaux relatifs à cette question, entrepris par le Comité Technique aboutirent, en 1965, à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En novembre 1966, ce Projet de Recommandation ISO (N° 1047) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Belgique	Grèce	Roumanie
Brésil	Hongrie	Royaume-Uni
Bulgarie	Israël	Suède
Canada	Italie	Suisse
Chili	Japon	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. de	Pays-Bas	U.S.A.
France	R.A.U.	

Un Comité Membre se déclara opposé à l'approbation du Projet :

Allemagne

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en décembre 1968, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

**DIMENSIONS DE BOBINES DE PROJECTION  
POUR FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES 8 mm  
(AUTRES QUE CEUX DU TYPE S)**

**1. OBJET**

La présente Recommandation ISO spécifie les grandeurs et dimensions requises des bobines de projection pour films cinématographiques de 8 mm (autres que ceux du type S).

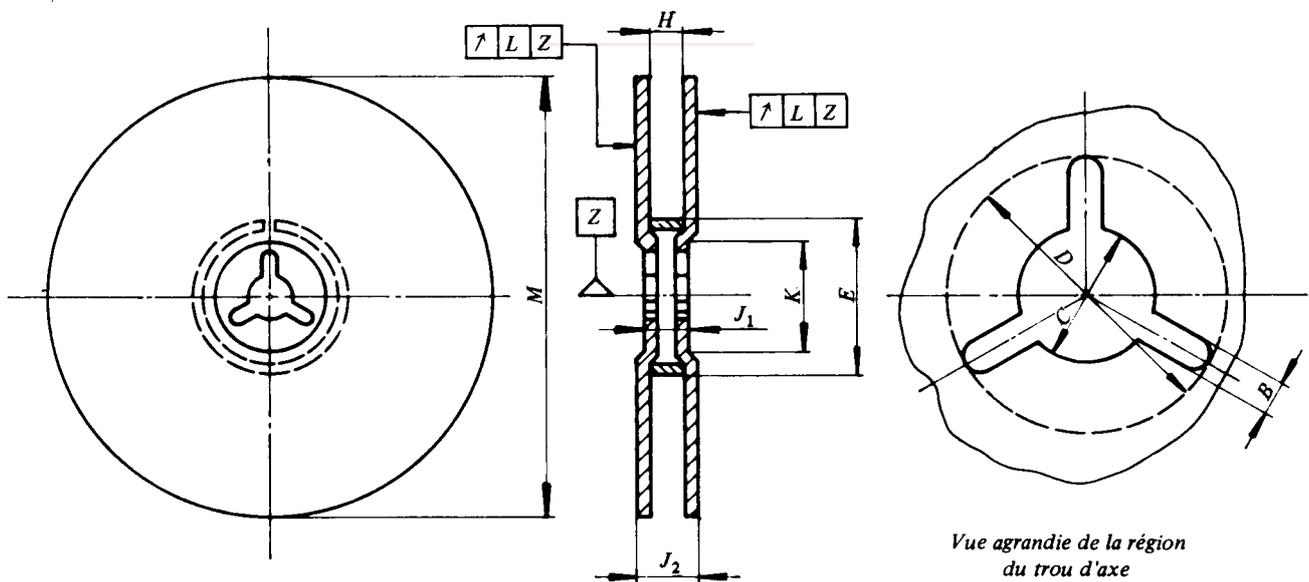
**2. DIMENSIONS**

FIGURE – Bobine de projection pour film cinématographique de 8 mm

TABLEAU 1 – Dimensions en fonction des grandeurs de bobines de projection pour film cinématographique 8 mm

Capacité nominale de la bobine*		Cote	millimètres	inches
mètres	feet			
15/20	50/66	<i>M</i>	75 <sup>0</sup> <sub>-1</sub>	2,95 <sup>0</sup> <sub>-0,04</sub>
		<i>E</i>	32,5 ± 0,5	1,28 ± 0,02
		<i>L**</i>	0,9 max.	0,035 max.
30	100	<i>M</i>	100 <sup>0</sup> <sub>-1</sub>	3,94 <sup>0</sup> <sub>-0,04</sub>
		<i>E</i>	45,5 ± 0,5	1,79 ± 0,02
		<i>L**</i>	1,1 max.	0,04 max.
60	200	<i>M</i>	128 <sup>0</sup> <sub>-1</sub>	5,04 <sup>0</sup> <sub>-0,04</sub>
		<i>E</i>	45,5 ± 0,5	1,79 ± 0,02
		<i>L**</i>	1,5 max.	0,06 max.
90	300	<i>M</i>	159 <sup>0</sup> <sub>-1</sub>	6,26 <sup>0</sup> <sub>-0,04</sub>
		<i>E</i>	60,5 ± 0,5	2,38 ± 0,02
		<i>L**</i>	1,5 max.	0,06 max.
120	400	<i>M</i>	180 <sup>0</sup> <sub>-3</sub>	7,09 <sup>0</sup> <sub>-0,12</sub>
		<i>E</i>	60,5 ± 0,5	2,38 ± 0,02
		<i>L**</i>	2,0 max.	0,08 max.

TABLEAU 2 – Dimensions communes à toutes les grandeurs de bobines de projection pour film cinématographique 8 mm

Cote	millimètres	inches
<i>B</i>	1,6 <sup>+0,3</sup> <sub>0</sub>	0,06 <sup>+0,01</sup> <sub>0</sub>
<i>C</i>	8,05 <sup>+0,10</sup> <sub>0</sub>	0,317 <sup>+0,004</sup> <sub>0</sub>
<i>D***</i>	15,5 <sup>+1,0</sup> <sub>0</sub>	0,61 <sup>+0,04</sup> <sub>0</sub>
<i>H</i>	8,5 <sup>+1,0</sup> <sub>0</sub>	0,33 <sup>+0,04</sup> <sub>0</sub>
<i>J</i> <sub>1</sub> (voir Notes 3 et 4, page 5)	12,5 <sup>0</sup> <sub>-1,5</sub>	0,49 <sup>0</sup> <sub>-0,06</sub>
<i>J</i> <sub>2</sub>	14,3 max.	0,56 max.
<i>K</i>	25,5 min.	1,00 min.

\* Les capacités nominales des bobines sont basées sur l'épaisseur totale du film (y compris les pistes magnétiques éventuelles et le jeu de l'encombrement) de 0,165 à 0,175 mm (0,0065 à 0,0069 in). Les capacités nominales des bobines pour d'autres épaisseurs de film peuvent être calculées en multipliant la capacité nominale de la bobine par un facteur. Par exemple, les capacités nominales de bobines pour une épaisseur de film de 0,102 mm (0,004 in nominal) sont obtenues en multipliant par le facteur 1,5.

\*\* Voir Note 5 et la Figure.

\*\*\* Il peut y avoir des appareils moins récents qui demandent une valeur minimale de *D* légèrement supérieure à 16 mm. Toutefois, les valeurs, données dans le Tableau 2 sont compatibles avec les recommandations pour la construction future de projecteurs à axes de 8 mm, données dans la Recommandation ISO/R ..., *Axes pour caméras double 8 mm et 16 mm et pour projecteurs 8 mm et 16 mm*, (actuellement à l'état d'avant-projet).

## NOTES

1. Les cotes relatives aux bobines de capacités 15/20 m et 30 m concernent des bobines de projection accessoires (de construction renforcée en vue d'un long réemploi), et sont recommandées à l'avenir pour la construction de bobines "dites de retour" (bobines fournies par les laboratoires pour renvoyer les films aux clients). On admet cependant, à titre provisoire, les bobines dites de retour ayant des dimensions différentes.
2. Pour les constructions futures, il est conseillé que chaque joue comporte un trou d'axe circulaire de diamètre  $C$  avec trois fentes d'entraînement à environ  $120^\circ$  l'une de l'autre et respectant les cotes  $B$  et  $D$  (une seule fente sert normalement à l'entraînement, mais les trois fentes facilitent la mise en place de la bobine sur l'axe). On admet, à titre provisoire, les nombreuses bobines existantes ayant les fentes d'entraînement sur une seule joue.
3. L'intervalle admis pour la cote  $J$  du Tableau 2 englobe respectivement les valeurs minimale et maximale correspondant à deux pratiques distinctes, 12,0 à 13,0 mm (0,47 à 0,51 in) et 10,2 à 11,4 mm (0,40 à 0,45 in) que l'on rencontre actuellement sur la plupart des bobines existantes. Les dispositifs de verrouillage de la bobine (notamment les doigts à ressort) qui existent sur beaucoup d'axes de projecteurs ne peuvent accepter toutes les bobines qui répondent à l'une ou à l'autre des deux pratiques, mais fonctionneront en général de façon satisfaisante avec l'intervalle réduit adopté comme compromis dans le Tableau 2, soit 11,0 à 12,5 mm (0,43 à 0,49 in). Cet intervalle est fortement recommandé pour les constructions des nouvelles bobines\*.  
La fabrication de bobines dans les tolérances de compromis devrait être possible avec une modification minimale de l'équipement existant, mais on espère que chaque fabricant observera des tolérances quelque peu inférieures à l'intérieur des limites. Il est, de plus, recommandé que le nouvel outillage soit, comme on le demande, conçu pour produire des bobines proches du centre de l'intervalle de compromis avec des tolérances suffisamment serrées.
4. La cote  $J_1$  est valable dans la zone de diamètre  $K$  centrée sur l'axe du trou. On ne veut cependant pas laisser entendre que cette zone doive être en retrait. Selon les valeurs choisies pour  $J_1$  et  $J_2$ , la joue peut être entièrement plane, ou même la zone de diamètre  $K$  peut être en légère saillie.
5. La cote  $L$  désigne la tolérance pour le voile de chaque joue au cours d'une révolution autour de l'axe de référence  $Z$  défini dans la Recommandation ISO/R ...\*\*, *Inscription sur les dessins des tolérances de forme et des tolérances de position* (voir Annexe).
6. Les joues, en dehors de la zone de diamètre  $K$ , doivent rester à l'intérieur des limites des plans définis par la cote maximale  $J_2$ .
7. On doit prendre toutes les dispositions utiles pour la fixation de l'extrémité du film. Ces dispositions doivent admettre toute la largeur du film et libérer celui-ci à la fin du déroulement.

\* La recommandation ISO/R ..., *Axes pour caméras double 8 mm et 16 mm et pour projecteurs 8 mm et 16 mm*, (actuellement à l'état d'avant-projet) tient compte de ce compromis relatif aux bobines et recommande une position appropriée du système de blocage sur les axes (de diamètre maximal 8 mm) des futurs projecteurs 8 mm.

\*\* Actuellement, Projet de Recommandation ISO N° 1016.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/R 892:1968

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/34ffc8e3-d292-4bfd-a427-49f13fd6edae/iso-r-892-1968>

ANNEXE

Un ajustement lâche entre un axe de projecteur et le trou d'axe de la bobine peut produire un flottement des joues dont la tolérance de voile latéral mentionné dans la Note 5, page 5, ne tient pas compte. Cet effet peut être réduit en ajoutant, à la base des axes, un épaulement de diamètre au moins égal à 16,0 mm et de préférence égal à 25 mm, et en bloquant la zone de diamètre *K* des joues contre ce support.

